

SAS GEFI
41 Chemin du Vieux Chêne
38240 MEYLAN
☎: 04.76.01.02.44

Renseignements utiles uniquement en cas de changement

Numéro de téléphone : / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / et / ou / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /

Courriel :

Courrier :

Pour tous changements de situation familiale merci de bien vouloir contacter la collaboratrice en charge de votre dossier.

Résidence(s) :

Changements intervenus en 2023

IMPORTANT :

Ces informations peuvent entraîner des modifications dans l'établissement de vos déclarations fiscales.

Vous avez vendu un ou plusieurs biens ? Merci de nous transmettre la copie de l'attestation de vente avec le prix de vente.

Votre bail commercial a pris fin courant 2023 :

- Avez-vous signé un avenant au bail commercial ou un contrat de location ? (*Nous joindre une copie*),
- Vous avez repris votre bien et vous ne le mettez plus en location ?

Si oui à quelle date : ____ / ____ / 2023

Vous avez acheté ou mis en location un ou plusieurs biens, autre que celui ou ceux déjà en gestion, destinés à la location meublée au cours de l'année ?

Si oui, merci de contacter directement la personne en charge de votre dossier (voir ses coordonnées ci-dessus) pour une proposition de service pour l'ajout de ce(s) nouveau(x) bien(s).

L'ensemble de vos locations meublées doit être regroupé auprès d'un même centre d'impôt sur la même liasse fiscale.

→ **Veillez nous adresser une copie complète de votre avis d'imposition de 2023** (basé sur les revenus de 2022), afin de vérifier le ou les montants des déficits imputés, les réductions dont vous pourriez bénéficier ; à défaut, nous ne pourrions pas effectuer les vérifications nécessaires et nous ne pourrions en être tenus pour responsables.

TVA – Paiement TVA 2023

Au cours de l'année 2023, avez-vous changé de compte bancaire ? OUI NON

SI OUI, veuillez nous communiquer le nouveau RIB pour la mise à jour de votre compte fiscal.

Si le prélèvement de votre TVA 2022 a été rejeté, merci de nous en informer.

Il convient de nous faire parvenir les copies des justificatifs de l'ensemble des sommes que vous indiquez.

LOYERS 2023 : indiquer les montants perçus TTC (joindre les décomptes)

Résidences	LOYERS				
	Loyers prévus	Loyers encaissés Appartements	Loyers encaissés Parkings	Charges Locatives	Loyers nature Occupation personnelle
	TTC				
	TTC				
	TTC				
	TTC				

Si vos biens ne sont pas proposés à la location toute l'année, merci de nous indiquer le nombre de semaines louées ____/52

CHARGES DEDUCTIBLES 2023

Les factures doivent mentionner votre nom et l'adresse du meublé (les tickets de caisse ne sont pas des factures - un tableau récapitulatif n'est pas un justificatif). La TVA n'est récupérable que si vous nous fournissez les copies des factures la mentionnant.

La facture GEFI est déjà prise en compte dans vos déclarations, inutile de faire une copie de la facture

	CHARGES DEDUCTIBLES			
Cotisation (OGA)	TTC	HT	TVA	
Commission (Ex : agence)	TTC	HT	TVA	
Cotisation Foncière des Entreprises - CFE	€	Dégrèvement CFE obtenu :	€	
Taxe foncière	€	Remboursement taxe sur les ordures ménagères obtenu :	€	
Décompte annuel de charges de copropriété 2022 + tous les appels de fonds 2023 réglés	TTC	HT	TVA	
Frais d'entretien / Travaux Fonds de prévoyance	TTC	HT	TVA	
EDF+Tél+Eau+Gaz+internet	TTC	HT	TVA	
Assurance propriétaire non occupant - PNO				
Autres – Divers (Joindre un récapitulatif en plus des justificatifs)	TTC	HT	TVA	
Frais financiers Prêt toujours en cours : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Intérêts d'emprunt : €	Assurance invalidité – décès : €	Capital restant dû au 31.12 : _____ €	
Frais de déplacement : Soit frais réels avec justificatifs	Kilomètre parcourus :	Puissance chevaux fiscaux :	Diesel – Essence - GPL	

Mentions d'informations RGPD sur lettre d'accompagnement.

Date et signature :